

# LA CONSÉCRATION POLITIQUE DES ŒUVRES LITTÉRAIRES : QUELS IMPACTS SUR L'ÉDUCATION ?

MAMADI, Robert<sup>1</sup>

**RÉSUMÉ :** La littérature tchadienne est l'une des plus riches en Afrique. La consécration politique de ses œuvres est d'une importance capitale au CNC. Nous avons étudié le processus d'insertion des œuvres au programme pour voir si cela permet de bien consommer la production locale. Résultats : une seule personne gère les commissions spécialisées d'insertion des œuvres au programme ; les critères de sélection des œuvres liés à la disponibilité des ouvrages, à leur possession par les membres de la commission de sélection et à leur accessibilité en termes de coût posent problèmes ; la consécration politique ne concerne que des œuvres en réalité bien reçues, or ici le fonds et la forme sont discutables ; aussi, sur 115 textes au programme des cycles moyen et secondaire, 23 seulement sont tchadiens parmi lesquels 6 sont visibles mais pas toujours enseignés dans beaucoup d'établissements. La qualité de l'enseignement prend le coup. Une résolution de ces problèmes s'impose au CNC.

**MOTS-CLÉS :** Enseignement, Littérature, Problèmes, Programmes, Tchad.

## POLITICAL CONSECRATION OF LITERARY WRITINGS: WHICH AFFECTS EDUCATION?

---

<sup>1</sup> Université Adam Barka d'Abéché (Tchad), Assistant au Département de Lettres Modernes, [mamadirobert@yahoo.fr](mailto:mamadirobert@yahoo.fr)

**ABSTRACT:** The Chadian literature is one of richest in Africa. The political dedication of its books is very significant in the CNC. We studied the process of insertion of books to the program to see if that makes it possible to consume the local production well. Results: only one person manages the Committees of insertion of books to the program; the criteria of selection of books related on the availability of the books, their possession by the Members of the Commission of selection and on their accessibility in terms of cost are not a guarantee; the political dedication relates to only books actually received well, but here the funds and the form are debatable; also, on 115 texts in the program of the average and secondary cycles, 23 only are Chadians among which 6 visible but are not always taught in many establishments. The quality of teaching suffers from it. A resolution of these problems is essential to the CNC.

**KEYWORDS:** Teaching, Literature, Problems, Programs, Chad.

## INTRODUCTION

L'école nouvelle ou moderne, pour l'être vraiment, a besoin d'un certain nombre de paramètres à réunir. Il faut penser entre autres aux infrastructures, au personnel, aux moyens financiers, à une planification du système éducatif conduisant à un programme bien défini, etc. Tout cela doit être réalisé avec un professionnalisme incontestable. Le Tchad s'est certes attelé à cela depuis les indépendances, mais avec des ressources et des moyens extérieurs. De 1911 (date de la création de la première école française à Mao) à 1984 (celle de la révision du programme scolaire), l'enseignement de la littérature au niveau primaire, secondaire puis supérieur s'est appuyé sur des manuels scolaires étrangers. Il est clair que la littérature tchadienne soit presque absente dans les manuels de l'époque au profit de celles d'autres pays africains (Cameroun, Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, etc.) et de la France, le pays colonisateur.

L'existence et la visibilité de la littérature tchadienne posaient problème. Depuis la création de la première université tchadienne en 1972 jusqu'aujourd'hui, aucun texte, à notre connaissance, ne détermine pas le curriculum de l'enseignement supérieur et les œuvres y afférentes. Chaque université, chaque filière, disons mieux chaque enseignant conçoit son programme. Le gouvernement a juste senti la nécessité d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation, après plusieurs années d'instabilité, en créant le Centre National des Curricula (CNC) en 2002 pour élaborer des programmes et des manuels scolaires du cours préparatoire en Terminale incluant des œuvres littéraires adaptées à ces programmes.

Le CNC conçoit même un plan de formation aux nouvelles méthodes d'enseignements. En 2004, il élabore le programme réactualisé de l'enseignement primaire, puis en 2008, ceux des enseignements moyen et secondaire (qui nous concernent dans cette étude). Le problème de l'éducation, en particulier celui de l'enseignement implique, de plus en plus, beaucoup de gens de nos jours. On s'aperçoit qu'il ne concerne pas seulement les pédagogues professionnels ou du moins les acteurs de l'enseignement, mais à vrai dire tout le monde. Conscient du rôle que joue l'éducation dans la vie de l'individu et de la société, nous ne pouvons en aucun cas accepter de rester bras croisés du moment où ce domaine fait face à des multiples problèmes.

La problématique est axée sur la question de l'inscription des œuvres littéraires au programme scolaire. Pourquoi les œuvres littéraires tchadiennes ne sont-elles pas bien consommées dans les institutions d'enseignement ? L'hypothèse qui sous-tend cette question est qu'il y a une insuffisance d'œuvres littéraires tchadiennes dans les programmes d'enseignement. Dans ce cas, une étude sur les critères de sélection, la qualité et la quantité des œuvres choisies et des sélectionneurs s'impose. Après une recherche documentaire et une descente dans les lycées et Collèges de Sarh, Doba, Moundou, Bongor, N'Djaména, Mongo, Ati, Abéché et Biltine, nous avons fait une visite au CNC pour passer ces éléments en revue en vue d'un résultat discutable. Il nous échoit de donner une idée sur la genèse, l'évolution et l'importance de la littérature tchadienne avant de traiter de la consécration politique de ses œuvres. Seul le CNC consacre les textes littéraires. Nous traitons de sa canonisation et de la qualité des œuvres et de leurs sélectionneurs. Il s'agit d'une collecte d'informations. La sociologie de la littérature (étude quantitative et qualitatives des données littéraires) nous a permis de mener à bien l'étude dont nous présentons les résultats.

## **I. GENÈSE, ÉVOLUTION ET IMPORTANCE DE LA LITTÉRATURE AU TCHAD**

La littérature tchadienne existait d'abord sous forme orale dans les langues nationales chez les détenteurs de la tradition avant d'être écrite en langue française avec l'apparition de la pièce théâtrale *La Dot* de Palou Bebnoné et du recueil de contes de

Joseph Brahim Seid *Au Tchad sous les étoiles* en 1962. Ceci retrace l'antériorité et la primauté de la littérature orale dans l'univers du Négro-africain en général et du Tchadien en particulier.

Plusieurs années après la naissance de cette littérature, l'état de publication littéraire reste rudimentaire, c'est-à-dire peu développé. Cela s'explique par les crises sociopolitiques qu'a vécues le Tchad. Cette instabilité a influencé défavorablement les réalités culturelles et économiques, facteurs idoines pour l'émergence d'une littérature nationale ».

## I.1. GENÈSE ET ÉVOLUTION DE LA LITTÉRATURE TCHADIENNE

La littérature tchadienne a rencontré d'énormes difficultés au cours de son évolution. De l'année 1975 (premier coup d'État) à 1990 (avènement de la démocratie), faire de la littérature tchadienne était devenu une situation délicate. La société et la politique étaient marquées par une succession de coups d'État et de guerres civiles. La multiplication des ouvrages fut dominée par la publication des pièces théâtrales issues du Concours Théâtral Interafricain<sup>2</sup> et du concours de la meilleure nouvelle de langue française<sup>3</sup> organisés par ORTF (Office de Radiodiffusion-

<sup>2</sup> En 1978, *L'Étudiant de Soweto* (Paris, Hatier, Monde noir, poche, 1981) de Maoundoé Naïdouba a eu le Grand prix du 9<sup>e</sup> concours théâtral interafricain. En 1984, c'est *Illusions* de Nocky Djédanoum (Paris, RFI, 1984) qui est primée et diffusée sur les antennes dans le cadre de l'émission. En 1987, *Le Camp tend la Sébile* de Koulsy Lamko, (Paris, Lansman, 1993) est sélectionnée au 15<sup>e</sup> concours et en 1989, *Ndo Kela ou l'initiation avortée* du même auteur est primée. En 1993, c'est *Makarie aux épines* de B. Moustapha (Yaoundé, Clé, 1989) qui obtient le Grand Prix du 6<sup>e</sup> concours. *Mon fils de mon frère* et *la Ziggourat de Babel* de Koulby lamko sont sélectionnées respectivement au 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> concours. *Kaltouma* et *Mbang Gaourang le roi du Baguirmi* de Palou Bebnomé et *le Commandant Chaka* de Baba Moustapha ont été également primés dans le cadre de ce concours de théâtre. La liste n'est pas exhaustive, mais prouve la qualité de la production tchadienne de l'époque aux yeux des membres des différents jurys.

<sup>3</sup> Pendant les années 70 et 80, beaucoup de nouvellistes tchadiens ont également gagné de prix chez RFI. En 1973, Maoundoé Naimlouba a produit *La Double détresse* (Paris, ORTF/ACCT, 1975) et a gagné le 6<sup>e</sup> prix de la meilleure nouvelle de la langue française. En 1976, Noël Nétonon N'Djékéry gagne le 5<sup>e</sup> prix du 3<sup>e</sup> concours de la meilleure nouvelle de langue française avec *Les Trouvailles de Bemba* (Paris, Hatier, Monde noir, poche, 1977). En 1978, *La Lèpre* (introuvable) de Maoundoé Naïdouba arrache le 5<sup>e</sup> prix. En 1979, Baba Moustapha gagne le 2<sup>e</sup> prix du 5<sup>e</sup> concours avec *La Couture de Paris*, (Paris, Hatier, Monde noir, poche, 1983). En 1982, c'est le tour de N'Djékéry de gagner le 7<sup>e</sup> prix avec *La Descente aux enfers* (Paris, Hatier, Monde Noir, Poche, 1982). En 1984, *La Carte du parti* de N'Djékéry gagne le 6<sup>e</sup> prix du 8<sup>e</sup> concours et Baba Moustapha gagne le 1<sup>er</sup> prix des Jeux Floraux de Tourraine avec *Sortilèges dans les ténèbres* (1980). En dehors de ce concours de nouvelle, l'ACCT a

Télévision Française) devenue RFI (Radio France Internationale). De là sont découverts des talents qui feront non seulement l'honneur du pays mais participeront à l'émergence d'une littérature francophone périphérique au Tchad. Pareillement à la participation à ces concours, plusieurs auteurs tchadiens ne se sont pas fait attendre en publiant sur place, en Afrique centrale ou en France. C'est à partir des années 2000 que la production littéraire s'est faite abondante grâce à l'implantation de la maison d'édition Sao et l'exploitation du pétrole tchadien.

Parmi les écrivains tchadiens, on voit la présence des femmes qui ont posé la première pierre de l'écriture féminine : Priscille Djéroue Mekoulnodji a produit *Dana et Henriette* et *Mardochée, le juif* en 1980. Palouma Zilhoubé, la deuxième femme, produit *L'Enfant rebelle* (in *Nouvelle du Tchad*, PACT, N'Djaména) en 1994. Faigou Nafée Nelly a eu à publier ses œuvres dans un collectif comme *Samara* et *Entre rêves et réalité* la même année. Marie Christine Koundja, la première<sup>4</sup> femme tchadienne écrivaine a commis *Al-Istifack ou l'idylle de mes amis*, en 2001. Hinda Deby Itno écrit *La Main sur le cœur* en 2008. L'œuvre, traduite en deux langues, passe pour la plus vue et la plus lue des textes des femmes du Tchad. Beaucoup d'autres femmes se fraient un chemin dans l'ombre.

Nous venons là de démontrer combien la littérature tchadienne passe pour une littérature des plus riches en qualité et en quantité dans la sous-région. Son insertion au programme est d'une importance capitale au moment où le Tchad, bilingue, compte un grand nombre de créateurs de renom et de talent qui ont commis l'acte d'écriture, dans tous les genres et publié plusieurs ouvrages à travers le monde. Disons avec Ouaga-Ballé Danaï qu'« il y a quelques années, on ne connaissait du Tchad que l'image d'un pays déchiré par la guerre. Aujourd'hui, on peut dire que la littérature, en plus des efforts constatés dans d'autres domaines, contribue à valoriser cette image ». (OUAGA-BALLÉ, 2010, p. 96). Cette valorisation n'est pas seulement quantitative mais qualitative. On doit se demander si le contenu ne peut-il pas être étudié en salle de classe ?

---

perpétué l'habitude au tour des années 90. En 1985, Djokoredom Nabam Koopa est lauréat du concours « Dialogue des générations » organisé par l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique).

<sup>4</sup> La critique consacre l'écrivaine comme première à cause de la visibilité et de la thématique de son roman. Les autres femmes ont, exception faite à Hinda, des textes qui souffrent de visibilité.

Ceci dit, l'importance de la littérature nationale tchadienne s'impose dans le système éducatif. Son enseignement permet à l'élève d'acquérir des connaissances en relation avec les courants de pensées politiques, socioculturels et littéraires et les méthodes de travail spécifiques à l'analyse des idées.

## I.2. IMPORTANCE DE LA LITTÉRATURE TCHADIENNE

L'importance de la littérature n'est plus à démontrer. L'exploitation de textes littéraires vise à fournir des repères pour embrasser la carrière et développer des attitudes sociales. Le Ministère de l'Éducation du Québec l'a si bien dit :

[ ... ] la littérature est au cœur de l'acquisition des compétences intellectuelles et des apprentissages langagiers. L'étude des œuvres et des textes littéraires permet de reconnaître des éléments du langage littéraire, de situer les œuvres et les textes en question dans leur contexte culturel et sociohistorique et d'en dégager les significations. Cette étude s'exprime dans la rédaction de commentaires et d'analyses de textes littéraires et de dissertations explicatives ou critiques<sup>5</sup>.

La littérature tchadienne prône sur le plan thématique l'unité, l'amour du prochain, la cohabitation pacifique, la paix, etc. Elle apporte des valeurs nécessaires et fait connaître la culture. Elle apprend l'histoire du pays, les différents conflits qui l'ont jalonné, la manière de vivre en société. Les écrivains tchadiens « [...] se sont heurtés à des obstacles, ont été victimes du mensonge et de la calomnie, ont marché vers l'inconnu, ont été confrontés à des problèmes politiques, économiques, ont donné une leçon de courage et de volonté. » (BOURDETTE- DONON, 2002, p. 7). Ainsi, leurs œuvres nous apprennent la manière de s'exprimer et d'avoir l'esprit critique pour régler certains problèmes, d'où la nécessité de promouvoir la littérature à l'échelle

---

<sup>5</sup> MÉQ (1994b). *Français, langue d'enseignement et littérature*. Ministère de l'Éducation du Québec. Site Internet officiel [www.meq.gouv.qc.ca](http://www.meq.gouv.qc.ca). Québec: Gouvernement du Québec.

nationale. Voilà pourquoi c'est la formation générale qui matérialise l'importance de la littérature dans un pays :

La formation générale est partie intégrante de chaque programme à titre de formation commune, propre et complémentaire. Elle a une triple finalité, soit l'acquisition d'un fond culturel commun, l'acquisition et le développement d'habiletés génériques et l'appropriation d'attitudes souhaitables. Ces trois aspects visent à former la personne en elle-même, à la préparer à vivre en société de façon responsable et à lui faire partager les acquis de la culture<sup>6</sup>.

C'est à cette étape que la conscience de la littérature comme entité séparée et comme univers sacralisé va pouvoir se développer en même temps que se mettent en place des instances de légitimation et un code spécifique de formation générale : « Cette autonomisation est sans nul doute un phénomène complexe mais s'y manifeste principalement l'effet de cette division du travail qui est un élément central du système de production capitaliste. » (DUBOIS, 1978, p. 20). Dès lors, pour être autonome, instituée et indépendante de la politique et de la religion, la littérature doit avoir un rouage institutionnel remplissant une fonction spécifique dans l'élaboration, la définition, ou la légitimation d'une œuvre appelé instance. C'est ainsi qu'on peut dénombrer des instances internes et externes à la littéraire dans une sphère donnée. Les instances ont une influence multiple et décisive dans le procès d'élaboration littéraire : « Elles codifient et reproduisent les normes qui régissent l'ensemble de la production. Elles sont dépositaires d'une certaine orthodoxie qui permet de délimiter le champ littéraire et qui orientent les sanctions en matière de reconnaissances, de consécration et de classification ». (RAMATOU, 2003, p. 4)

Nous disons que « L'histoire littéraire s'en est tenue à l'étude des hommes et œuvres laissant de côté les perspectives sociologiques qui considèrent la littérature comme la branche production de l'industrie du livre, comme la lecture en est la

---

<sup>6</sup> MÉQ (1994a). *La formation générale commune à tous les programmes*. Ministère de l'Éducation du Québec. Site Internet officiel [www.meq.gouv.qc.ca](http://www.meq.gouv.qc.ca). Québec: Gouvernement du Québec.

branche consommation. » (MAMADI, 2010, p. 118) Nous choisissons, entre autres, pour cette étude, l'instance de consécration et de légitimation qui offre ou non de la reconnaissance à la littérature pour voir si la littérature tchadienne a des instances et des acteurs qui la consacrent convenablement.

## **II. CONSÉCRATION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES TCHADIENNES**

La consécration est l'acceptation ou la confirmation publique de quelque chose ou de quelqu'un. La légitimation quand à elle est le processus par lequel un législateur est autorisé à proclamer la validité d'un discours afin de le rendre recevable par l'institution intéressée par ce type de discours. Les conditions de l'opérabilité de la consécration au Tchad nous intéressent. Dans la mesure où l'auteur produit un texte pour un lecteur implicite, l'éditeur ou l'imprimeur détermine également une forme pour une lecture implicite. Ainsi Dubois dit : « Il n'est pas de texte qui ne se compose en référence à une tradition et à une norme, reproduisant ainsi un grand texte. » (DUBOIS, 1978, p. 81). Ce produit de tradition et de norme trouve son juge en un public d'habitues ou de légistes de la consécration. Ce public le consacre, c'est-à-dire le choisit et le met à part comme sacré ou pur et le propose aux instances littéraires en charge de la consommation. Ceci fait dire en plus à Dubois que « le produit d'écriture ne prend sa réalité et son sens qu'à partir du moment où il est reçu, lu et parlé, même si c'est par un groupe restreint ». (DUBOIS, Idem). Ce sont des tels choix implicites qui justifient le travail de légitimation, mettent sur pieds les règles et favorisent la censure, la reconnaissance et l'adhésion à telle ou telle littérature (parlant de mouvements, d'écoles, d'auteurs ou d'œuvres phares).

Pour qu'une œuvre mérite ou non l'agrément du grand public, nous venons de trouver qu'entre celui-ci et ceux qui éditent et fabriquent le livre selon son goût, il y a des gens qui lui font le choix des bons textes, c'est-à-dire ceux qui respectent les normes. Dans son article « le champ littéraire », Pierre Bourdieu dit à propos que « l'œuvre d'art n'existe en tant qu'objet symbolique doté de valeur que si elle est connue et reconnue, c'est-à-dire socialement instituée comme œuvre d'art par des spectateurs dotés de la disposition et de la compétence esthétiques qui sont nécessaires pour la connaître et la reconnaître comme telle. » (BOURDIEU, 1991, p. 22).

Ces spectateurs font une légitimation ou une reconnaissance à trois différents niveaux. Il y a les instances de la consécration autonome, politique et par les pairs. La consécration autonome est faite par les enseignants (transmission du savoir), les étudiants (enseignements et exposés) et les auteurs et lecteurs (via les moyens de la communication) qui sont des potentiels lecteurs et écrivains<sup>7</sup>. La consécration politique relève de la politique. L'État dans son rôle régalien se doit d'assister et de surveiller tous les secteurs de la vie publique d'où la composition du gouvernement en fonction des besoins de la population. La culture est à cet effet légitimée, considérée en termes de propriété intellectuelle et subventionnée en sa production par l'État. La consécration par les pairs est l'affaire d'autres auteurs ou d'organisations de sociabilité. Les écrivains ont toujours un réseau de communication et voient organisés en leur faveur des prix et des colloques. Tout cela les consacre.

Beaucoup de gens ont peur que l'État rende la littérature courtisane avec la consécration politique, car comme le dit Paul Aron « l'autorité peut influencer la vie littéraire de manière explicite, à travers la bienséance, la censure ou les règles morales et politiques. Elle passe également de manière plus implicite, par une série d'appareils (...) qui imposent leurs lois ou distillent leur idéologie.» (ARON ; SAINT-JACQUES ; VIALA, 2010, p. 48). L'insertion d'une œuvre dans le programme par exemple constitue pour certains la reconnaissance d'un chef-d'œuvre, mais pour d'autres, elle est déterminée par des intérêts de nature politique et idéologique. Ces deux offres sont toutes vraies, car les valeurs esthétiques ont elles-mêmes des fondements politiques et idéologiques. Ce processus de canonisation est plus complexe. Une œuvre n'est pas canonisée par un vote populaire. Est-ce que le politique n'influence pas le jugement pour de raison idéologique et mercantile ?

## II.1. INSTANCES DE CONSÉCRATION POLITIQUE AU TCHAD

Comme institution, la littérature consiste en une prise de distance à l'égard d'autres institutions sociales, telles la politique, la religion et les idéologies diverses.

---

<sup>7</sup> Il est opportun de faire la différence entre l'auteur qui est le propriétaire d'un texte dit littéraire et l'écrivain qui est reconnu comme tel par son public lecteur. Ce dernier fait le même travail d'auteur, mais a dans le domaine littéraire une part symbolique spécifique et prestigieuse. Bref, un auteur ne peut s'autoproclamer écrivain. Ce sont ses pairs et le public qui le consacrent.

Mais la relation entre la littérature et les autres pratiques sociales est telle que la légitimité du littéraire peut dépendre d'un soutien occasionnel. L'État a toujours la main mise et le contrôle de toutes les activités socioculturelles et économiques. Il peut gérer en matière de biens symbolique pour une légitimité d'ordre esthétique. C'est ainsi que la constitution tchadienne stipule en son Article 34 que : « Tout citoyen a droit à la création, à la protection et à la jouissance de ses œuvres intellectuelles et artistiques. / L'État assure la promotion et la protection du patrimoine culturel national ainsi que de la production artistique et littéraire<sup>8</sup>. » Une telle légitimation est dite politique parce qu'elle est à l'origine d'une « reconnaissance hétérogène ».

Ceci dit, on doit connaître les domaines investis par la consécration politique. Paul Aron indique que les relations entre politique et littérature forment la matière des nombreuses études aux différentes phases de leur histoire et que « celles-ci posent des questions touchant aussi bien la poétique des formes et des genres que la formation des auteurs et le rôle de l'État. » (ARON ; SAINT-JACQUES ; VIALA, 2012, p. 591). L'État a donc un rôle dans la canonisation, la protection et la subvention du patrimoine culturel en général et de la littérature en particulier.

L'activité de consécration politique au Tchad n'a commencé qu'après les années 2000 avec une visibilité faible et ses instances n'ont pas encore toutes de représentations en province. C'est le ministère de la culture<sup>9</sup> qui veille sur la littérature et celui de l'Éducation sur son insertion au programme par le biais du CNC (Centre National des Curricula). Au Secrétariat Général du ministère de la culture, il y a<sup>10</sup> : Une Direction du Théâtre et du Cinéma ; une Direction du livre et de la lecture publique ;<sup>11</sup> un Direction de la danse, de la musique et de l'art contemporain ; une Direction du Patrimoine Culturel ; une direction des archives nationales ; une

---

<sup>8</sup> Constitution du 31 mars 1996 révisée.

<sup>9</sup> Devenu Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (voir l'Arrêté n° 143/PR/PM/MCJS/SG/DGC/DPL/2014 portant organisation et fonctionnement de la Direction de la Promotion Littéraire. Il faut noter que sa nomination va de temps en temps de la culture à celle sus-nommée.

<sup>10</sup> Selon le Décret n° 864/PR/PM/MCJS/2014 du 14 août 2014 portant organigramme du Ministère de la Culture, la Jeunesse et Sports en son article 11.

<sup>11</sup> Devenue Direction de la promotion littéraire vu Selon le Décret n° 1098/PR/PM/MC/2011 du 7 octobre 2011 portant organigramme du Ministère de la Culture. C'est que se joue la place du politique dans le littéraire.

Direction des Affaires Administratives, Financières et du Matériel. Les instances ci-après relevant de la compétence de la Délégation Régional de la Culture traitent de la littérature<sup>12</sup> : Les Maisons de Culture ; les CLAC (Centres de Lecture et d'Animation culturelle) et les Agences du BUTDRA (Bureau Tchadien de Droit d'Auteur). Le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports assure la tutelle des organismes à caractères littéraires suivants<sup>13</sup> : le BUTDRA ; la Bibliothèque Nationale ; le FONAT (Fonds National d'Appui aux Artistes) et le Musée National. Les dates des décrets portant création de ces instances montrent clairement qu'avant les années 2000, il n'y avait pas une consécration politique locale.

En dehors de beaucoup d'autres actions qui relèveraient du rôle de l'État ou du politique, la canonisation ou la consécration est faite par le CNC, la protection par le BUTDRA et la subvention par la Direction du livre renommée Direction du livre et de la lecture publique ces dix dernières années. Dans ce travail qui vise à justifier la vacuité des œuvres littéraires tchadiennes au programme, nous n'analyserons que les activités du CNC.

## **II.2. CNC COMME INSTANCE DE CONSÉCRATION**

Le Tchad s'est pendant longtemps appuyé sur des manuels scolaires étrangers venant de l'ancienne puissance colonisatrice ou des initiatives francophones tant au niveau primaire qu'au niveau de l'enseignement secondaire. Vu que le savoir est en perpétuelle évolution, il a trouvé nécessaire d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation après plusieurs années de crise. Pour que les jeunes tchadiens ne soient pas en marge du rendez du donnez et du recevoir, les gouvernants, après moult réflexions, ont trouvé mieux de créer un programme tchadien d'enseignement via le CNC.

En effet, le Tchad avait participé à une rencontre organisée à Dakar au Sénégal en 2002 dans le cadre des OMD (Objectifs du Millionnaire pour le Développement). Un des objectifs de l'assise était axé sur l'éducation et visait l'éducation pour tous de là à l'an 2015. En 2002, il est créé un établissement public à caractère scientifique et culturel, doté de la personnalité morale et de l'autonomie

---

<sup>12</sup> Selon l'article 21 du décret n° 1098/PR/PM/MC/2011 ci-haut cité.

<sup>13</sup> Décret n° 1098/PR/PM/MC/2011 du 7 octobre 2011.

financière placé sous la tutelle du Ministère de l'Éducation nationale appelé : Centre National des Curricula (CNC)<sup>14</sup>. Ce centre a pour mission<sup>15</sup> : élaborer et expérimenter des nouveaux curricula ; rédiger des guides d'orientation pédagogique pour l'utilisation efficiente des manuels existants ; concevoir des nouveaux manuels en français et en arabe ainsi que leurs guides pédagogiques ; élaborer des plans de formation initiale et continue des enseignants ; élaborer et expérimenter des outils de formation.

Les attributions de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation (ISSED) en matière de programmes et de manuels sont transférées au Centre National des Curricula<sup>16</sup>. C'est là le rôle de canonisation de l'État<sup>17</sup>. Puisque le CNC a cinq départements, le travail de canonisation ou de consécration est fait par le Département des Curricula et Appuis pédagogiques (DCAP)<sup>18</sup>. C'est en ce département que se trouve la Division des Curricula de l'Enseignement Secondaire qui nous concerne dans la consécration des œuvres, à côté de celles des curricula de Base, des Curricula particuliers et des Problématiques transversales.

La Division des Curricula de l'Enseignement Secondaire a proposé des curricula destinés à l'enseignement de base, à l'enseignement secondaire<sup>19</sup>, général, technique et professionnel, de des curricula particuliers. Il traite des problématiques transversales et verticales de type méthodologique relatives aux nouvelles thématiques. Il conçoit des manuels scolaires du Cours Préparatoire première année (CP1) en Terminale avec des œuvres littéraires adaptées et un plan de formation des enseignants aux nouvelles méthodes d'enseignements inhérentes. En effet, beaucoup d'enseignants n'ont pas de qualification pédagogique. Il faut remonter leur niveau. La qualité de l'éducation se mesure par la qualité des enseignants. Il faut des enseignants

---

<sup>14</sup> Loi n° 20/PR/2002 portant création du Centre National des Curricula (CNC).

<sup>15</sup> Selon l'article 4 de la loi 20 ci-haut mentionnée.

<sup>16</sup> Idem, article 6.

<sup>17</sup> La canonisation est un processus ou un type de renommée à laquelle aspirent des écrivains et le canon est une liste d'auteurs et d'ouvrages dans un programme d'enseignement. Ceci fait penser à l'autorité et la légitimité d'une instance appropriée comme le CNC.

<sup>18</sup> Selon l'Arrêté n° 184/MEN/CNC/2003 du 12 décembre 2003 portant organisation et fonctionnement des différents départements du Centre National des Curricula (CNC).

<sup>19</sup> Le programme réactualisé de l'enseignement primaire en 2004 et ceux des enseignements moyen et secondaire en 2008.

de qualité, des manuels de qualité, des programmes appropriés et adaptés. Ce qui, à l'actif de cette institution, nous intéresse est la canonisation des œuvres littéraires. Il est question de savoir qui choisit quel texte avec quels critères et dans quelle condition ?

### **III. CANONISATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION**

La canonisation est l'opération par laquelle un ouvrage est symboliquement reçu dans cette liste. L'adjectif « canonique » est parfois synonyme de « classique ». Autrement dit la canonisation est un processus ou un type de renommée auquel aspirent des écrivains et le canon est une liste d'auteurs et d'ouvrages dans un programme d'enseignement. Ceci fait penser à l'autorité et la légitimité d'une instance appropriée. Pour Lucie Robert, l'histoire du canon littéraire est tributaire de la manière dont les diverses sociétés assurent l'apprentissage de la lecture et de l'écriture quand il dit : « l'établissement d'un canon est d'abord un instrument de formation pédagogique qui tient sa légitimité du fait qu'il est avalisé par l'École. Il résulte d'une opération de sélection et repose sur la conviction qu'il existe des valeurs esthétiques communes. » (ARON ; SAINT-JACQUES ; VIALA, 2010, p. 92).

L'insertion des œuvres littéraires au programme scolaire a pour but de développer la culture et des nombreuses compétences littéraires permettant à l'élève d'avoir un esprit ouvert sur le monde environnant. Au Tchad, c'est la commission de sélection des œuvres au programme qui fait la canonisation. Malheureusement, ses impacts sont très insignifiants sur l'éducation.

Au niveau des enseignements primaire, moyen et secondaire, le souci qui a animé les concepteurs des différents programmes a été de prendre en compte l'évolution des sciences de l'éducation (la didactique des disciplines, la psychologie cognitive, la pédagogie par objectifs, l'approche par les compétences), l'émergence des problématiques nouvelles auxquelles fait face l'humanité à savoir les problèmes de l'environnement, de population, des IST/VIH/SIDA, et des droits de l'homme. Il a en outre été question de traduire dans les pratiques des besoins exprimés par les populations lors des forums et ateliers organisés en prélude à la conception du Cadre

National d'Orientation (CNO) et à l'élaboration des programmes. Car, selon Nomaye Madana, « beaucoup d'enseignants n'ont pas la qualification pédagogique. Il faut remonter leur niveau : la qualité de l'éducation se mesure par la qualité des enseignants. Il faut des enseignants de qualité, des manuels de qualité, des programmes appropriés, adaptés. (NOMAYE, 1998, p. 12).

Il convient de s'interroger sur les critères du choix des œuvres, leurs enjeux et la proportion des œuvres nationales actuellement au programme pour voir si cela nous permet de bien consommer la production littéraire. Le CNC a des critères pour la sélection des œuvres au programme. Il s'agit de la congruence du texte littéraire d'un auteur aux thèmes retenus dans les programmes des différents niveaux ; la lisibilité des ouvrages pour des élèves de niveau primaire, moyen ou secondaire ; la valeur littéraire ou documentaire de l'ouvrage ; la disponibilité de l'ouvrage dans les structures de lecture à travers le pays ou sa possession par quelques membres de la commission spécialisée chargée de la constitution d'un recueil de textes pour le cycle d'enseignement considéré ; l'accessibilité en termes de coût de l'ouvrage.

Ces critères sont déjà à leur première application en 2008. Mais le regard professionnel ne peut pas ne pas accuser leur fragilité et leur subjectivité. La congruence du texte aux thèmes retenus, la lisibilité pour des élèves des niveaux considérés et la valeur littéraire ou documentaire de l'ouvrage sont des critères bien réfléchis, mais la disponibilité des ouvrages dans les structures de lecture ou leur possession par quelques membres de la commission chargée de la sélection des œuvres au programme et, leur accessibilité en termes de coût sont des critères à caution. La probabilité de sélectionner les œuvres de qualité au programme est faible avec des tels critères.

Qu'une œuvre soit disponible en librairie, coûte moins chère et qu'un membre de la commission la possède ou l'a lue... Quels critères ? La commission spécialisée chargée de la sélection d'œuvres au programme, selon une source sûre, ne dispose pas d'un fonds spécifique destiné à l'achat des œuvres. Il suffit alors de venir avec des œuvres qui coûtent moins chères à la commission de sélection pour les voir acceptées au programme. Que fait l'Etat pour commander toutes les œuvres tchadiennes publiées à l'extérieur ? Le moindre prix n'est jamais preuve de qualité en commerce.

La canonisation est un acte de sélection, de réception. Pareils critères favorisent le choix des œuvres des consécrateurs présents ou de leurs amis au détriment des celles des « génies littéraires ». La qualité esthétique de l'œuvre et l'appréciation des critiques, des consécrateurs autonomes et des pairs consécrateurs doivent être prises en compte même si l'œuvre éligible n'est pas disponible au pays ou n'a pas été lue par les consécrateurs présents à la consécration. Une semaine leur suffira pour sa lecture et pour se prononcer. L'avis des lecteurs enseignants, étudiants, élèves et citoyens lambda ne leur sera pas de moindre utilité. L'État doit mettre à la disposition de la commission toutes les œuvres de la décennie pour lui permettre de choisir les meilleures indépendamment de leur prix. Celles choisies, il doit aussi les mettre à la disponibilité des établissements de lecture, d'enseignement au profit des lecteurs, apprenants et enseignants.

Très logiquement, la littérature qui passe ainsi dans les cursus scolaires doit subir une sélection. Ce qui suppose une transparence en sélectivité. La sélectivité peut porter sur le nombre, mais aussi bien sûr sur la qualité exigée, et s'évalue par la proportion entre l'effectif des postulants et les places offertes. Une telle préoccupation fait aussi penser au sélectionneur.

### **III.1. QUANTITÉ ET QUALITÉ DES ŒUVRES CHOISIES**

Afin de contribuer à l'acquisition d'une culture générale, la langue française sous ses sept variantes - grammaire, conjugaison, vocabulaire, orthographe, lecture, expression écrite et expression orale - prend appui sur la pratique de textes variés tirés généralement de la littérature. C'est normalement en lecture que des extraits de textes ou des œuvres intégrales sont choisis au programme.

Selon le programme réactualisé, l'enseignement de la lecture au cycle moyen doit permettre à l'élève d'acquérir les différentes façons de lire un texte ; de développer son aptitude à lire ; comprendre le sens des différents types de textes ; développer le goût de la lecture pour accéder de manière autonome à la culture ; renforcer les compétences en expression écrites et orale ; développer les capacités à lire des œuvres intégrales. Le programme stipule que : « l'enseignement de la lecture des œuvres intégrales au secondaire doit permettre à l'élève d'acquérir des

connaissances en relation avec les courants de pensées littéraires et les méthodes de travail spécifiques à l'analyse des idées, des personnages et des styles de présentation ». <sup>20</sup> Cela permet à l'apprenant de développer ses compétences et sa culture littéraire par la recherche autonome et l'ouverture à d'autres œuvres littéraires. Ces objectifs sont nobles mais pour attendre leurs résultats, il faut penser à la qualité et à la quantité des textes à exploiter.

Au cours moyen, les objectifs généraux de l'enseignement de la lecture en 6<sup>e</sup> exigent vingt et cinq (25) textes parmi lesquels dix et neuf (19) textes négro-africains incluant quatre (4) textes tchadiens<sup>21</sup>. Aussi, *La descente aux enfers* de Noël Nétonon N'Djékéry, malgré sa qualité indiscutable demande à être rééditée pour être accessible, Hatier, sa maison d'édition d'origine étant fermée. *Un bien fait n'est jamais perdu* de Djimtola Nelli est un extrait de *Parole d'hier et d'aujourd'hui* qui n'est pas disponible, même en capitale au sein du CEFOD (Centre de Formation pour le Développement) qui l'a édité en 1995. *La phalène des collines* de Koulsy Lamko (Kuljaama, 2000) est non seulement rare mais difficile à exploiter par les élèves de 6<sup>e</sup>. *Aida* de Ghazali Mahamat Idriss est le seul texte accessible et exploitable. Le programme de 5<sup>e</sup> a vingt et quatre (24) textes dont dix et neuf (19) textes négro-africains parmi lesquels quatre (4) œuvres tchadiennes recommandées. *La calebasse de riz* extrait de *L'ombre de kôh* d'Antoine Bangui, *La carpe n'accouche pas d'un silure* tiré de *Parole d'hier et d'aujourd'hui* de Djimtola Nelly sont des textes de qualité élevée mais rares. *Les saisons au Tchad* extrait de *Au Tchad sous les étoiles* de Joseph Brahim Seid et *C'est Dieu qui veut ainsi*, tiré de *Tribulation d'un jeune tchadien* de Ngangbé kosnaye sont accessibles et peuvent être exploités. La 4<sup>e</sup> compte vingt et cinq (25) textes parmi lesquels dix et sept (17) négro-africains dont trois (3) tchadiens recommandés. *Tchad* de Dégoto Boyidi clément et *L'enfant rebelle* de Palouma Zilhoubé souffrent de visibilité comme les textes de Baba Moustapha. Dix et neuf (19) textes parmi lesquels quatre (4) tchadiens apparaissent dans le programme national de l'enseignement en 3<sup>e</sup>. *Le magana ne fait pas tout* de Djimtola Nelly, *Le parc de manda* de Aldom Nadji Tito et *Forêt des non* de Djekoro sont des textes introuvables. Rares sont les enseignants

<sup>20</sup> Programmes réactualisés de l'enseignement secondaire général, Ndjamen 2008, p. 12

<sup>21</sup> *Idem*, p. 25.

qui exploitent des extraits d'*Al Istifakh ou l'idylle de mes amis* de Marie Christine Koundja.

Sur les 93 textes au programme du cycle moyen, quinze (15) seulement sont tchadiens parmi lesquels quatre (4) sont disponibles pour beaucoup d'exploitants. Ainsi, soyons convenus qu'une place faible est faite à la littérature nationale. Ces trois dernières années, nous faisons chaque année une étude sur l'exploitation des œuvres littéraires tchadiennes au programme et ces quatre (4) textes disponibles ne sont pas enseignés dans beaucoup de collèges de la ville d'Abéché qui passe pour être la 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> grande ville après N'Djaména et Moundou.

Au secondaire, le programme prévoit huit (8) œuvres littéraires dont quatre (4) sont des œuvres de la littérature tchadienne en 2<sup>nd</sup>. En dehors de *Au Tchad sous les étoiles* de Joseph Brahim Seid, *Le maître des Djinnns* de Baba Moustapha, *Entre rêves et réalités* de Faïgou Naffé Nelly et *Le prisonnier de Tombalbaye*<sup>22</sup> d'Antoine Bangui proposées au programme sont des œuvres introuvables. En 1<sup>ère</sup> L, le programme prévoit six (6) œuvres en lecture intégrale et en 1<sup>ère</sup> S, trois (3) œuvres et seule *Le chef, le forgeron et le Faki* de Zakaria Fadoul Khidir est tchadienne. Nous n'avons identifié cette œuvre parmi les 25 les plus lues et les plus visibles. En terminale A, C et D, le programme propose huit (8) œuvres pour la lecture intégrale dont deux (2) tchadiennes : *L'étudiant de Soweto* de Maoundoé Naindouba et *La république à vendre*, Isaac Tédambé<sup>23</sup>. Cette dernière est presque introuvable.

Sur vingt et deux (22) textes prévus au secondaire, huit (8) sont tchadiens. Là encore, une place faible est faite à la littérature nationale. Tout porte donc à croire que peu de textes tchadiens sont consacrés et sont en plus indisponible dans les établissements d'enseignement, même si quelques uns ont un fonds et une forme discutables en vertu de ce que nous dirons ici-bas. La poésie n'est pas un genre qui attire le plus. La masse de lecteurs semble plus portée vers le roman ou le théâtre. La nouvelle subit le même sort. Bref, il n'y a pas eu équilibre du choix des œuvres par genres dans le programme.

---

<sup>22</sup> En rupture de stock, car les éditions Hatier ont fermé.

<sup>23</sup> Si on peut trouver la première à 1500 F Cfa, la deuxième coûte de 15000 F à 20000 F selon les vendeurs.

La canonisation ne concerne que des œuvres en réalité bien reçues par un grand public. Elle exige aussi pour Lucie Robert que la sélection repose sur une hiérarchie des genres et sur un noyau de critères dont les valeurs d'imitation et de pureté de la langue ont été longtemps des pivots que celles de création et d'originalité ont remplacés. Aussi, « Elle exige des pratiques d'établissement des textes et d'interprétation, donc la présence d'une écriture seconde, de commentaire et d'histoire littéraire, assure la pérennisation des œuvres. (ARON ; SAINT-JACQUES ; VIALA, 2010, p. 93).

### **III.2. QUALITE DES ACTEURS « POLITICO-INSTITUTIONNELS »**

Nous appelons acteurs « politico-institutionnels » les fonctionnaires de l'État au service d'une instance de consécration, de promotion ou de protection de l'œuvre littéraire. L'Etat tchadien a mis sur place des instances de consécration au tour des années 2000 pour avoir une main mise sur les activités dites littéraires et soutenir celles qui le sont vraiment. Il est tout à fait normal qu'il pense par exemple à mettre sur place le CNC qui a pour mission de proposer des curricula qui prennent en compte les œuvres nationales dans un programme bien élaboré par des nationaux. Mais le *comment* ne manque pas. Laissant de côté les initiateurs de lois et textes en rapport avec la culture en générale et la littérature en particulier, nous étudions ici le personnel du CNC en charge du programme. Les agents du CNC ont-ils des défis à relever ? Telle est la question à laquelle nous allons répondre. Plus particulièrement, notre tâche consiste à savoir s'il est aisé d'exercer l'activité de consécration indépendamment de la formation de base. Le nombre des acteurs dans une instance, les charges diverses et le fonctionnement nous donneront des indices de bonne ou de mauvaise activité.

Au CNC, il y a au Département des Curricula et Appuis pédagogiques cinq divisions : Enseignement de base, Enseignement secondaire scientifique, Enseignement secondaire littéraire, Curricula particuliers et des problématiques transversales et la petite enfance, dirigées respectivement par Ka-Mbiro Mbermbaye, Moukkogué Bouko Félix, Abakar Mahamat Mabrouk, Pahimi Guelva et Mme Yangalbé Kalsobé Martine. Puisque la littérature, sous sa forme d'œuvres littéraires à insérer au programme, ne s'enseigne qu'au secondaire, la division qui nous concerne

pour le moment est la division de l'enseignement secondaire littéraire. Abakar Mahamat Mabrouk, sexagénaire de son état, avant de devenir chef de cette division était un instituteur de formation promu directeur de stage puis professeur de psychologie. C'est lui seul qui initie et dirige les commissions spécialisées d'insertion des œuvres au programme quand le besoin se fait sentir.

Il ressort clairement que la consécration des œuvres tchadiennes est menacée. Le nombre, la vigueur et la qualification des acteurs posent problème. Pourquoi la division de l'enseignement secondaire littéraire n'a qu'une seule personne en poste depuis plus de dix ans ? Il est préférable que ce soit une équipe dynamique qui pense aux programmes, aux manuels, aux œuvres et à la formation des enseignants. On se demande est-ce que les membres des commissions spécialisées ont une formation dans le domaine littéraire ou sont-ils recrutés par affinité. Si l'équipe est composée de littéraires, des pédagogues et des didacticiens et les membres choisis objectivement avec la même logique, on ne se plaindra pas beaucoup du manque de résultat ou de l'absence de qualité littéraire. Les techniciens du domaine littéraire savent aujourd'hui qu'il y a des œuvres qui auraient pu être au programme à la place d'autres mais sont purement et simplement déclassées par ignorance. Quelles autres sans grande valeur esthétique et thématique sont couronnées en leur place et lieu. Une étude sociologique peut être consacrée à cela.

## **CONCLUSION**

La littérature tchadienne, apparue au même moment que l'indépendance, a connu une évolution séquencée qui n'a pas manqué d'avoir une influence sur sa production. Mais sa qualité et son importance reste indiscutable. Des 3 types de consécration (autonome, politique et par les pairs), nous avons choisi le deuxième. Si bien que la Direction du livre et de la lecture publique, le BUTDRA et la Bibliothèque Nationale font de la consécration du livre, nous avons choisi le CNC à cause de sa consécration des œuvres à inscrire au programme. Avant le nouveau programme réactualisé de 2008, même s'il y avait eu une tentative d'insertion d'œuvres tchadiennes au programme national en 1984, les recherches nous ont montré qu'il y avait une place très négligeable faite à la

littérature du Tchad au profit de celles africaine, française ou connexe. Il n'y avait pas une instance spécialisée en consécration et la visibilité de la littérature tchadienne posait problème. Le CNC, créé en 2002, fait une canonisation symbolique et politique. Cela a un effet sur la légitimation de la littérature nationale. Cette intervention du politique au sein de l'institution littéraire a souvent pour effet de produire une littérature laudative de l'institution politique, mais il faudra la peine dans la mesure où l'éducation est un système culturel imposé par le politique pour la formation de jeunesse à base des idéaux préalablement choisis. Les critères de canonisation, le suivi du programme scolaire et le personnel insuffisant, comme nous l'avons développé ci-haut, posent problème à la canonisation au CNC et impactent négativement la canonisation et la consommation des œuvres littéraires tchadiennes.

Le système scolaire joue un rôle essentiel dans la réception des textes. Il constitue un cadre idéal de réception des textes à travers les programmes scolaires, lesquels accordent une place de choix aux œuvres littéraires et au livre en général. Mais au terrain, le nouveau programme réactualisé n'est pas exécuté. Les ouvrages à étudier sont rares et quelquefois mal choisis et les enseignants ne se contentent généralement que des ouvrages didactiques français ou des anciens extraits de textes en rapport avec les différents thèmes à exploiter. Ces anciens extraits ont un schéma type d'enseignement que les paresseux ne font que recopier même s'ils ne possèdent pas les livres dans lesquels ils sont sectionnés. Aussi, ne sont-ils pas contraints d'exécuter le nouveau programme s'ils ne possèdent pas les œuvres ou ne les trouvent pas en bibliothèque, s'il en existe une dans leur entourage. Une enquête anonyme nous a révélé qu'aucun collège public ne dispose d'une bibliothèque au Tchad et que moins de vingt lycées ont une bibliothèque. Ne faudra-t-il pas un recyclage national pour l'enseignement des nouveaux textes inscrits au programme. C'est la responsabilité du CNC qui élabore ces programmes. L'élève tchadien se retrouvera avec une connaissance presque nulle de la littérature tchadienne, n'ayant pas bénéficié de l'initiation à l'étude intégrale des œuvres inscrites au programme. Il n'est pas normal que l'insertion des œuvres au programme et leur enseignement soient fantaisistes. Il est donc envisageable de faire la promotion de la production littéraire locale via l'insertion des œuvres phares chaque décennie dans les programmes d'enseignement.

Les critères de sélection doivent, à cet effet, être clairement définis et la sélection faite par des spécialistes pour éviter le flou et le déni de qualité au profit des copinages et des calculs mercantiles. On gagnerait à faire de sorte que les programmes soient accompagnés de ces œuvres choisies jusqu'aux établissements scolaires, pourquoi pas entre les mains des enseignants et des élèves et étudiants, les premiers consommateurs éducatifs. Les éditeurs et les libraires en feront leur préoccupation et la littérature tchadienne sera très visible. Ainsi, la jeunesse tchadienne aura des modèles livresques tirés de son imaginaire et de son terroir pour sa formation.

#### REFERÊNCIAS BIBLIOGRÁFICAS

---

ARON, P., SAINT-JACQUES, D. ET VIALA, A., (eds), réédition). *Le dictionnaire du littéraire*, Paris : PUF, 2012.

BOURDETTE-DONON, *La Tentation autobiographie ou la genèse de la littérature tchadienne*, Paris : L'Harmattan, 2002.

BOURDIEU, P., Le champ littéraire. *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 89. (septembre 1991).

Collectif du CNAR. , *Actes du 1<sup>er</sup> Colloque des écrivains tchadiens*, N'Djaména : CNAR. 2009.

DUBOIS, J. , *L'institution de la littérature*, Paris-Bruxelles : Nathan-Labor, 1978.

MAMADI, R., *La production littéraire tchadienne écrite d'expression française de 1960 à 2010 : essai d'analyse sociologique*, (2010). Thèse de Master ès Lettres, Université de Ngaoundéré.

MÉQ *La formation générale commune à tous les programmes*. Ministère de l'Éducation du Québec. Site Internet officiel [www.meq.gouv.qc.ca](http://www.meq.gouv.qc.ca). Québec : Gouvernement du Québec, 1994a.

MÉQ, *Français, langue d'enseignement et littérature*. Ministère de l'Éducation du Québec. Site Internet officiel [www.meq.gouv.qc.ca](http://www.meq.gouv.qc.ca). Québec : Gouvernement du Québec, 1994 b.

NOMAYE M. , *L'éducation de base au Tchad. Situation, enjeux et perspectives*, Paris : L'Harmattan, 1998.

OUAGA-BALLE, D., *La littérature tchadienne en quinze parcours*, N'Djaména – Paris : Al-Mouna- L'Harmattan, 2010.

RAMATOU, F., *La réception littéraire à travers les mémoires soutenus au département de Lettres modernes de l'université de Ouagadougou*, (2003) Mémoire de maîtrise ès Lettres, Ouagadougou.

TABOYE, A. , *Panorama critique de la littérature Tchadienne*, N'Djaména : Al-Mouna, 2003.